



PROCES VERBAL

Groupe de discussion du CCREOS sur la reconstitution du cabillaud Bord Iascaigh Mhara - Dun Laoghaire (Dublin) Mardi 31 juillet 2012

**Le président : Sean O'Donoghue
Co-rapporteurs: Barrie Deas et
Alexandre Rodríguez**

1. Accueil et ouverture par le président

Sean O'Donoghue, président du groupe de discussion, a accueilli tous les participants à la réunion et a donné quelques renseignements utiles concernant la logistique et les aspects pratiques. Il y a eu un tour de table pour les présentations. La liste des participants et des organisations qu'ils représentent peut être consultée en annexe 1.

1.1. Ordre du jour et termes de référence de la réunion:

Le président a présenté une proposition des termes de référence en espérant qu'elle reflétait fidèlement ce qui a été convenu lors de la dernière réunion du comité exécutif qui a eu lieu à Dublin Castle le 5 juillet. Il a également proposé que les points 4 et 5 de l'ordre du jour soit traités simultanément car ils sont directement liés et forment la partie principale de la réunion. C'est à ce moment-là que les discussions essentielles auront lieu et que les priorités de travail seront identifiées

Les membres présents ont approuvé l'ordre du jour et les termes de référence de la réunion sans commentaire.

1.2. Procès-verbal de la dernière réunion:

Le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de discussion du 22 Mars 2012, rédigé par Caroline Gamblin, a été approuvé sans modification.

1.3. Objectif/ présentation du contexte

Le président a brièvement décrit les progrès réalisés à la réunion du groupe de discussion qui a eu lieu à Dun Laoghaire le 22 Mars 2012 et ensuite lors des réunions des groupes de travail subrégionaux du CCREOS et de la réunion du comité exécutif du CCREOS les 4 et 5 juillet 2012.



En juin, le comité exécutif a adopté le document « [Relancer la gestion de la pêche dans les pêcheries démersales de l'ouest de l'Ecosse et de la Mer d'Irlande – Briser le cycle de déclin](#) » préparé par le groupe de discussion avec quelques modifications. Un document relatif à la façon d'obtenir des pêches complètement documentées a également été présenté à la discussion.

Le Dr Norman Graham du Marine Institute a ensuite présenté un examen critique extrêmement utile du document en insistant particulièrement sur les domaines qui doivent être approfondis. Le groupe de discussion et le CCREOS sont désormais confrontés à la tâche visant à développer ces bases pour parvenir à une recommandation plus concrète pour la Commission, les états membres et le Parlement.

2. Procès-verbal des conclusions de la réunion entre le CCREOS et la commission sur l'examen de l'effort de pêche (Bruxelles, 13 juillet 2012)

Le groupe de discussion a reçu le [procès-verbal](#) d'une réunion privée qui a eu lieu à Bruxelles avec une délégation de la DG MARE dirigée par Ernesto Penas sur l'avenir du régime d'effort.

Le CCREOS avait renvoyé à son document de position *Briser le cycle de déclin* qui tout en partageant la mortalité par pêche cible de la commission pour le cabillaud à l'ouest de l'Ecosse et en mer d'Irlande, soulignait une alternative aux instruments actuels insuffisants que sont les réductions de TAC et le contrôle de l'effort.

La commission a semblé être réceptive en termes généraux à la proposition du CCREOS qui allait dans le même sens que la réflexion de la commission eu égard à la réforme de la PCP et la mise en œuvre d'une interdiction de rejet. Elle a reconnu que jusqu'à maintenant le régime d'effort de pêche n'a pas fonctionné à l'ouest de l'Ecosse et en mer d'Irlande. La question centrale des augmentations de TAC pour aligner les quotas sur les captures, réduisant ainsi les rejets obligatoires, a été acceptée comme une option de gestion réalisable. La commission a indiqué être prête à suivre la voie de TAC supérieurs, de TAC adaptés aux niveaux de *capture* dans le cadre de l'effort visant à réduire les rejets. La condition à remplir étant que les augmentations de TAC ne conduisent pas à une augmentation générale de la mortalité par pêche en référence au RMD.

Les idées du CCREOS relatives aux pêches complètement documentées (ci-après PCD) ont particulièrement intéressé la commission et cette dernière a accepté que les CCTV ne sont pas une forme de pêche complètement documentée appropriée à toutes les flottilles et métiers. La commission a demandé à l'Agence communautaire de contrôle de mettre au point des propositions de PCD basées sur les flottilles de référence, où des observateurs ou des caméras seront placés à bord d'un petit nombre de navires et où la composition des captures sera utilisée à des fins comparatives. La commission a expliqué qu'elle est soucieuse d'identifier de bonnes formes de PCD autres que les CCTV.



Action: *Le secrétariat du CCREOS va contacter l'Agence communautaire de contrôle des pêches et demander l'accès aux études ou aux propositions disponibles relatives à un système de pêches complètement documentées basé sur des flottilles de référence avec des observateurs embarqués en alternative aux CCTV.*

A court terme, la commission prépare un calendrier de changements apportés au plan de gestion du cabillaud. La commissaire va décider des approches qui bénéficieront de son soutien avant la fin du mois d'août. Une partie importante de la décision relative à la manière de procéder dépendra du fait qu'une décision du Conseil soit proposée ou que la voie rapide de la codécision soit choisie. Avec le soutien et la bonne volonté des CCR concernés, la commission, le conseil et le PE pourront convenir « très rapidement » d'un régime provisoire en attendant le développement d'un plan pluriannuel plus large pour les pêcheries mixtes associé à la réforme de la PCP et à la recommandation émergente du CIEM sur une gestion de la pêche mixte et multi-spécifique.

En réaction aux conclusions du séminaire CE sur l'examen de l'effort de pêche (Bruxelles 5 juillet 2012), Iwan Ball a clarifié la position du WWF et précisé qu'ils ne sont pas en faveur de retenir le régime d'effort de pêche comme moyen de réduction des capacités de pêche sauf si son efficacité eu égard à la conservation des stocks peut être prouvée. Iwan va demander à ses collègues de voir si les opinions du WWF ont été correctement exprimées lors du séminaire mentionné précédemment.

3. Procès-verbal des conclusions de la réunion du groupe d'experts du CSTEP (Edimbourg, 18-22 juin)

Nous avons reçu un bref rapport de la [Réunion de cadrage du CSTEP](#) lors de laquelle l'avenir du plan de gestion du cabillaud en UE a été débattu. Trois représentants de l'industrie de la pêche ont participé à cette réunion en tant qu'observateurs du CCREOS.

Le groupe CSTEP a étudié les différents articles du règlement du Conseil 1342/2008 et a évalué leur efficacité et ce qui devrait être modifié. Ils ont débattu différents scénarios tels que la modification du règlement existant ou le passage à des plans de pêche mixte. Des discussions relatives aux insuffisances de données et aux problèmes de mise en œuvre ont eu lieu, ainsi qu'à propos des problèmes de mise en application qui gênent la mise en œuvre du plan. Il a été convenu d'étudier les pêches complètement documentées et les flottilles de référence pour aller de l'avant.

Des préoccupations ont été exprimées selon lesquelles, contrairement à ce qu'en pensent l'industrie, les états membres et les scientifiques du groupe de travail du CIEM, le rapport semble suggérer que les rejets représentent une partie essentielle du problème en ce qui concerne la reconstitution du cabillaud en mer d'Irlande.



Il a été convenu qu'il serait prudent, après consultation avec les scientifiques concernés, d'écrire à la directrice générale de la pêche de la commission pour s'assurer que ce commentaire fallacieux et incorrect ne donne pas lieu à des développements de politique inutiles. Une section spécifique du cabillaud en mer d'Irlande est soumise à l'examen du CSTEP et évalue en conséquence la nouvelle approche du CIEM relative aux stocks dont les données sont insuffisantes.

Action: LCCREOS va écrire à la DG Evans pour expliquer le travail réalisé en mer d'Irlande pour cibler et répondre au manque de données eu égard aux récentes données relatives aux rejets. Pieter-Jan Schon et Colm Lordan vont aider le CCREOS à refléter la réalité de la situation en matière de rejets et à préciser les différences entre la mer d'Irlande et l'ouest de l'Ecosse.

4. Evaluation du document de position du CCREOS (« Où en sommes-nous actuellement ? »)

Après examen de la recommandation la plus récente du CIEM, du rapport et des délibérations du CSTEP et suite à de longues discussions, le groupe de discussion a conclu que différentes approches seraient nécessaires pour la mer d'Irlande et l'ouest de l'Ecosse étant donné les différents modes de développement du stock et la nature différente des pêcheries. Les rejets sont le principal problème à l'ouest de l'Ecosse, tandis qu'en mer d'Irlande le principal problème est dû à l'absence d'identification précise de la source de la « mortalité non déclarée » identifiée par le CIEM.

5. Développer un plan d'exploitation pour les pêcheries mixtes à l'ouest de l'Ecosse et en Mer d'Irlande (« Quelle direction souhaitons-nous prendre ? »)

5.1. Ouest de l'Ecosse (CIEM VIa)

5.1.1. Pêches complètement documentées:

Le document *Briser le cycle de déclin précisait une approche générale pour l'ouest de l'Ecosse* mais plus de détails étaient nécessaires sur la forme acceptable et pertinente qu'une pêche complètement documentée devrait adopter. L'annexe 2 propose un résumé des réflexions du groupe de discussion à ce sujet.

5.1.2. Insuffisances de données:

La nécessité de reconstruire ou de reconstituer les données disponibles à partir du peaufinage de la flottille commerciale a été soulignée.



L'industrie de la pêche et les états membres se partagent cette responsabilité. Les responsables de politique doivent présenter à l'industrie la reconstruction des données comme une incitation associée à une augmentation des TAC alignée sur les captures réelles (débarquements + rejets). Cependant, il est également important de gérer les attentes et de préciser que la disponibilité de plus de données ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation des quotas de pêche. Il est donc crucial de préciser le cadre et de fixer des règles précises convenues par toutes les parties concernées (scientifiques, gestionnaires, industrie et autres parties prenantes) avant d'adopter toute autre démarche.

Le groupe de travail du CIEM sur les pêcheries mixtes va examiner exclusivement l'ouest de l'Ecosse lors d'une réunion devant avoir lieu du 27 au 30 août à Copenhague. Le groupe de discussion va suivre de près les conclusions de cette réunion.

5.1.3. Identité du stock:

Une longue discussion a eu lieu à propos de la distinction entre les populations de cabillaud au nord et au sud du 59^e de latitude nord. Il est difficile de résoudre ce problème car les informations présentées lors du dernier atelier de benchmark du CIEM n'étaient pas concluantes. Peter Wright a publié ses recherches relatives à la génétique des populations de cabillaud en VIa. Ceci pourrait avoir des implications sur l'identification des zones où il y a une plus grande abondance de cabillaud et une évaluation plus détaillée pourrait contribuer en partie à la reconstitution des stocks de cabillaud en VIa.

Action: *Le CCREOS va poser la question au CIEM à propos de la faisabilité d'une évaluation indépendante des populations nord et sud du cabillaud en VIa, en prenant comme référence ou comme limite le 59^e degré de latitude nord.*

5.1.4. Mortalité par pêche:

Le groupe a convenu que le plus grand défi consiste à contrôler la mortalité par pêche et à l'amener à des niveaux de précaution en mettant en place des programmes de transition clairs et en visant la réduction de F par le biais d'une combinaison de mesures de gestion (telles que les fermetures saisonnières ou en temps réel) et l'augmentation de TAC alignée sur les captures totales (débarquements + rejets).

Action: *Le CCREOS va appliquer un programme transitoire pour réduire la mortalité par pêche par rapport à la valeur estimée actuelle de $F=0,8$ pour atteindre F_{mp} (0,4) sur une période de trois ans. Il est noté que le règlement (CE) 1342/2008 établit une obligation d'atteindre $F=0,53$ en 2013.*

Action: *Le CCREOS va demander au CIEM de chercher à mettre en place des points de référence spécifiques (incluant F_{pa} et les valeurs de F_{msy}) pour VIa.*



Il est probable que si nous le demandons, les points de référence seront modifiés—probablement à des niveaux inférieurs.

5.1.5. Effort de pêche:

Le groupe a convenu qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer un régime de contrôle de l'effort si une certaine forme de pêche complètement documentée est atteinte. La question critique ici serait une question de transparence et de responsabilité afin que les gestionnaires soient assurés que le système fonctionne et que les captures réelles déclarées sont correctes. L'alignement des mesures incitatives sur l'atteinte des objectifs de gestion pourrait également aider l'industrie à respecter une approche de pêches complètement documentées. Une étude documentaire pourrait s'avérer utile pour étudier les idées ailleurs dans le monde.

5.2. Mer d'Irlande (CIEM VIIa)

5.2.1. Insuffisances de données:

Il a été convenu de formuler une demande provisoire à la commission en vue d'une évaluation du cabillaud en mer d'Irlande pour traiter les insuffisances actuelles. Sans idée claire des facteurs de cause à l'origine de la structure par âge tronquée du cabillaud, il sera toujours difficile de formuler des mesures correctives efficaces.

Les partenariats pêche-science (PPS) semblent être la voie à suivre pour combler les insuffisances de données existantes. Si le CSTEP valide les PPS, une petite pêcherie sentinelle sera utilisée pour améliorer la qualité des données.

Les incertitudes actuelles eu égard à la situation du stock ne permettent pas de développer un plan opérationnel de manière réaliste avant que l'évaluation ait été faite.

5.2.2. Mortalité par pêche

Il est nécessaire d'adopter une approche holistique et d'identifier toutes les sources de mortalité par pêche. Des questions ont été posées à propos des niveaux de rejet du cabillaud dans la pêcherie de langoustine pour le TR2, qui paraît être assez important (aux environs de 15 à 20%).



5.2.3. Effort

Le régime des eaux occidentales pourrait apporter un risque potentiel de déplacement des autres zones vers la mer d'Irlande. D'autres règlements tels que la gestion des espèces d'eau profonde pourraient avoir des effets inattendus. Tous ces facteurs perturbateurs potentiels doivent être pris en compte lors de l'étude de la pêche en mer d'Irlande.

5.2.4. Définition des métiers / zones de pêche

Un certain travail a été fait au niveau national (par exemple en Irlande) pour identifier les flottilles et les métiers dans cette zone. Il y a également un descripteur européen des différents métiers mais aucune enquête analytique n'a eu lieu pour l'instant. Une fois que nous aurons la liste des métiers et des zones de pêches, il faudra identifier les pêcheries.

6. **Résumé des points d'action et conclusions**

- Point d'action 1: Le secrétariat du CCREOS va contacter l'Agence communautaire de contrôle des pêches et demander accès aux études ou aux propositions disponibles sur un système de pêches complètement documentées basé sur les flottilles de référence avec des observateurs embarqués en alternative aux CCTV.
- Point d'action 2: Le CCREOS va écrire à la DG Evans pour expliquer le travail effectué en mer d'Irlande pour cibler et répondre au manque d'information eu égard aux récentes données relatives aux rejets. Pieter-Jan Schon et Colm Lordan vont aider le CCREOS à refléter la réalité de la situation en matière de rejets et à préciser les différences entre la mer state d'Irlande et l'ouest de l'Ecosse.
- Point d'action 3: Le CCREOS va poser la question au CIEM à propos de la faisabilité d'une évaluation indépendante des populations nord et sud du cabillaud en VIa, en prenant comme référence ou comme limite le 59e degré de latitude nord.
- Point d'action 4: Le CCREOS va appliquer un programme transitoire pour réduire la mortalité par pêche de la valeur estimée actuelle de $F=0,8$ pour atteindre F_{mp} (0,4) sur une période de trois ans. Il est noté que le règlement (CE) 1342/2008 établi une obligation d'atteindre $F=0,53$ en 2013.
- Point d'action 5: Le CCREOS va demander au CIEM de chercher à mettre en place des points de référence spécifiques (incluant F_{pa} et les valeurs de F_{msy}) pour VIa. Il est probable que si nous le demandons, les points de référence seront modifiés—probablement à des niveaux inférieurs.



- Point d'action 6: Le président et les rapporteurs vont rédiger un document de discussion contenant les éléments d'une pêche complètement documentée pour les pêcheries démersales de l'ouest de l'Écosse/la mer d'Irlande.
- Point d'action 7: Le président va rédiger un document de position sur le développement d'un plan de pêche mixte pour les pêcheries démersales de l'Ouest de l'Écosse et de mer d'Irlande afin qu'il soit débattu et adopté à temps pour la présentation des opinions du CCREOS avant l'audience du comité de la pêche du parlement européen le 19 septembre.
- Point d'action 8: Daniel McDonald (BIM) et Alan McCulla vont fournir une liste des options existantes en Irlande et en Irlande du Nord de sélectivité des engins pour éviter les captures de cabillaud.

Une liste plus détaillée des actions convenues peut être consultée en Annexe 3.

7. Questions diverses

Les participants n'ont soulevé aucun point d'information.

8. Clôture

Le président a conclu la réunion et a remercié les participants de leur contribution et le secrétariat du CCREOS et le BIM d'avoir accueilli la réunion.

La réunion s'est terminée à 16h00 conformément au programme



Annexe 1.

Liste des participants **Groupe de discussion du CCREOS sur les pêcheries de l'ouest de** **l'Ecosse et de la mer d'Irlande** **BIM Dublin, 31 juillet 2012**

Le président

Sean O'Donoghue

Rapporteurs

Barrie Deas

Alexandre Rodríguez

Membres du groupe de discussion présents

Iwan Ball	Alan McCulla
Emiel Brouckaert	Sean O'Donoghue
Luc Corbisier	Eibhlin O'Sullivan
John Crudden	Mike Park
Barrie Deas	Jane Sandell
Frank Evrat	John Woodlock

Observateurs

Michael Keatinge (BIM-STEFC)
Colm Lordan (Marine Institute)
Daniel McDonald (BIM)
Alexandre Rodríguez (Secrétariat du
CCREOS)
Pieter-Jan Schon (AFBINI)



Annexe 2

Éléments d'une pêche complètement documentée pour les pêcheries démersales de l'ouest de l'Ecosse

1. Contexte

Bien que les essais d'un système basé sur des caméras CCTV aient prouvé son utilité pour la pêche du cabillaud en mer du Nord, il est admis que cette approche n'est pas adaptée à toutes les flottilles et à toutes les pêches eu égard au coût et à l'aspect pratique. Il n'en demeure pas moins cependant qu'il est probable qu'une forme de *pêche complètement documentée* qui enregistre à la fois les débarquements et les rejets soit une condition requise pour un TAC basé sur les captures plutôt que sur les débarquements.

Compte tenu de ceci, le CCREOS estime qu'un travail de développement urgent est nécessaire pour définir les éléments d'une forme de pêche complètement documentée adaptée aux pêcheries démersales de l'ouest de l'Ecosse, qui tienne compte des métiers spécifiques de la pêche. Nous comprenons que la commission a demandé à l'Agence communautaire de contrôle des pêches d'étudier les aspects de mise en application et de contrôle d'un système de *flottilles de référence* par le biais desquelles:

- Des observateurs ou des caméras CCTV seront placés à bord d'un petit pourcentage de navires dans un métier donné. Ce sera la flottille de référence.
- La composition de capture enregistrée par tous les navires de ce métier sera comparée à la *composition de capture* de la flottille de référence désignée.
- Les navires dont la composition de capture enregistrée présente des anomalies au-delà d'une fourchette définie seront soumis à un contrôle renforcé à l'aide de caméras CCTV, d'observateurs ou de toute autre technologie de surveillance.

Le CCREOS estime que ce travail de développement est de la première importance.



2. Utilisation de nouvelles technologies

Si le TAC pour le cabillaud doit être augmenté pour être plus proche du niveau actuel de captures tout en garantissant une réduction cible de la mortalité par pêche, il est clairement vital que toutes les parties, (gestionnaire de la pêche, scientifiques de la pêche, participants de la pêche et les parties prenantes au sens large) soient pleinement assurées que les captures enregistrées dans un système de flottilles de référence sont manifestement intégrales et complètes; et qu'une couverture minimum par les observateurs est garantie pour chaque flottille.

Le CCREOS estime que des développements récents et importants dans le domaine de la technologie et leur incorporation au système de contrôle des captures vont offrir la *plateforme de contrôle* qui soutiendra un système de pêches complètement documentées basé sur des flottilles de référence.

Ces développements sont en particulier les suivants:

- Enregistrement de la localisation des navires par satellite VMS, qui en vertu de l'article 9 du règlement de conseil (CE) 1224/2009 est obligatoire pour les navires de la communauté d'une longueur hors tout de 12 m au moins à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Carnets de bord électroniques, obligatoires pour les navires de pêche de la communauté dont la longueur hors tout est supérieure à 15m, à compter du 1^{er} juillet 2011, en vertu des dispositions du règlement de la Commission (CE) 1077/2008.
- Des programmes de caméras CCTV ou d'observateurs testés dans les programmes pilotes de quotas de capture au Danemark, Ecosse, Angleterre et aux Pays-Bas.

Combinées, ces nouvelles technologies permettent de se rapprocher d'un système de *contrôle des captures en temps réel*. Dans un *système de mise en application proportionné et basé sur les risques*, ceci apporterait une assurance raisonnable que les rejets et les débarquements sont enregistrés.

3. Métiers

Les nouvelles technologies offrent la perspective de contrôler les captures d'un groupe homogène de navires sur la base d'une catégorie d'espace et d'engin, et en signalant les anomalies de composition de capture qui pourraient signaler des rejets non déclarés.



- Poisson blanc
- Langoustines
- Colin noir
- Merlu
- Lotte nord et sud du 59^e degré de latitude nord

4. Arrêter la pêche lorsque le quota de cabillaud est atteint

Une obligation de cesser la pêche de toutes les espèces lorsque l'attribution de cabillaud d'un navire (ou d'un groupe) est épuisée fournirait la motivation et l'élan pour l'évitement ascendant efficace du cabillaud et c'est la clé de la réduction de la mortalité par pêche dans cette pêcherie. Ce ne sera possible que si le TAC pour le cabillaud est fixé à un niveau qui permet aux stratégies d'évitement du cabillaud de fonctionner, sans oublier que l'objectif de l'évitement du cabillaud n'est pas d'éviter totalement la capture du cabillaud mais de s'assurer que tout le cabillaud capturé par les navires individuels est enregistré et se situe dans le quota attribué.

5. Quid Pro Quo

En acceptant le fardeau supplémentaire qu'implique l'approche soulignée ici, les participants tiendraient compte du fait que le quid pro quo serait une augmentation du TAC proche du niveau actuel de captures et l'exemption du régime de contrôle de l'effort.

6. Interdiction de rejet

Etant donnée l'échelle des rejets de cabillaud dans les pêcheries de l'ouest de l'Ecosse (si on accepte que certaines flottilles produisent plus de rejets que d'autres) l'approche soulignée ci-dessus, si elle est adoptée, contribuerait à répondre à l'obligation anticipée de débarquer toutes les quantités d'espèces définies dans des délais déterminés.

-FIN-



Annexe 3.

Liste des actions convenues

1. Données relatives aux rejets

Procès-verbal de la réunion plénière du CSTEP adopté en juillet – page 30

“ GTE du CSTEP 12- 06 note que le manque de données de rejets pour le cabillaud des pêcheries en zone VIIa ne permet pas de tirer des conclusions fiables eu égard à la mortalité par pêche partielle spécifique de la flottille et ceci doit être pris en considération lors des prises de décision en matière de gestion ”

En réaction à ce qui précède, le CCREOS va écrire à la directrice générale Evans pour refléter la réalité de la situation des données de rejet en mer d’Irlande en soulignant le travail important effectué pour surmonter le manque de données eu égard aux rejets.

Pieter-Jan Schon et Colm Lordan vont aider à rédiger ce courrier et à clarifier ce point. Ils vont également clarifier les différences importantes entre la mer d’Irlande et l’ouest de l’Ecosse. Le courrier sera disponible à la circulation avant la fin de la semaine.

2. Insuffisances de données

2.1. Colm Lordan va formuler les questions devant être soumises au CIEM (via la commission) demandant une analyse différenciée des populations nord et sud du cabillaud (au-dessus et en dessous du 59^e degré de latitude), attendu qu’elles sont supposées être des sous-espèces génétiquement différentes.

2.2. Norman Graham et Colm Lordan vont entrer en contact avec leur collègues écossais et faire une proposition sur le peaufinage des flottilles commerciales en zone VIa dans le cadre des données nécessaires pour reconstituer l’évaluation du stock.

2.3. Colm Lordan et P-J Schon vont formuler une demande du CCREOS adressée au CIEM pour qu’il fixe des points de référence spécifiques pour le cabillaud de VIa afin qu’il puisse être dégagé des valeurs actuelles pour la mer du Nord (FMp = 0,4).

3. Pêches complètement documentées (PCD)

3.1. Le secrétariat du CCREOS va contacter l’AECF et demander des informations sur les études visant à développer des propositions pour obtenir des PCD basée sur les flottilles de référence en alternative aux CCTV.



3.2. P-J Schon va fournir aux groupes du CIEM qui travaillent sur les données utiles des références sur les zones de pêche et les métiers pour l'ouest de l'Écosse.

3.3. Le secrétariat va suivre le travail du groupe pêche mixte du CIEM car il va examiner l'ouest de l'Écosse lors de la prochaine réunion (27-30 août 2012) et ils auront toutes les données nécessaires réunies– Action: Demander des références pour le CCREOS

3.4. Norman Graham et P-J Schon vont soumettre les informations disponibles de la recommandation du CIEM en relation aux fermetures de l'ouest de l'Écosse ; et les rectangles statistiques où il y a des fermetures pour les juvéniles identiques à celle de Greencastle.

3.5. Le CCREOS va demander une étude de l'efficacité de la fermeture à Windsock.

3.6. Daniel McDonald va être coordinateur et compiler toutes les informations disponibles sur les essais/études de sélectivité des engins d'Irlande et d'Écosse pour l'ouest de l'Écosse; et identifier les initiatives existantes d'évitement du cabillaud en mer d'Irlande pour les flottilles d'Irlande et d'Irlande du Nord;

3.7. Barrie Deas et Alan McCulla (avec le soutien de Pieter-Jan Schon) vont travailler à la production d'une requête structurée demandant au CIEM/CSTEP d'étudier les raisons de la mortalité du cabillaud en mer d'Irlande pour les futures réunions.

3.8. Alan McCulla va trouver la façon de demander au CIEM quelle est l'utilité de la fermeture en mer d'Irlande.

4. Marche à suivre: Recommandation du CCREOS sur la façon de rendre opérationnelle une nouvelle approche de la gestion du cabillaud

4.1. Barrie Deas va identifier tous les documents disponibles et rédiger une proposition basée sur les discussions qui ont eu lieu à la réunion, incluant un TAC opérationnel pour l'ouest de l'Écosse (1900t?).

4.2. Un document provisoire sera transmis à tous les membres du GT pour recueillir leurs commentaires au cours de la première semaine du mois de septembre, en vue d'être adopté par le comité exécutif à temps pour la réunion du comité de la pêche du PE prévue le 19 septembre.

4.3. Sean sera le représentant du CCREOS à cette réunion et présentera la position du CCREOS eu égard aux dispositions à court terme pour réviser le Reg. 1342/2008 ainsi qu'une stratégie à long terme pour le cabillaud à l'ouest de l'Écosse et la mer d'Irlande.

-FIN-